



PARTICIPEZ FINANCIÈREMENT À LA CAMPAGNE

XAVIER PERICAT
CANTONALES ARGENTEUIL OUEST
DIMANCHES 20 & 27 MARS 2011

▶ ACCUEIL ▶ VOTRE CANDIDAT ▶ REVUE DE PRESSE ▶ PHOTOS ▶ VIDEOS ▶ LIENS



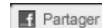
ENSEMBLE POUR ARGENTEUIL, RETROUVONS CONFIANCE EN NOTRE VILLE



Accueil du site > Actualités

« Vers l'annulation de l'élection cantonale d'Argenteuil-Ouest ? »

Modifié le 15 octobre 2011



J'ai la conscience tranquille et je tiens à vous rassurer sur les motifs de cette possible décision. Ces derniers jours, la Presse se fait l'écho d'une possible annulation de l'élection cantonale d'Argenteuil-Ouest par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

En effet, le Rapporteur public s'est prononcé mercredi dans le sens d'une annulation de cette élection s'appuyant sur deux moyens soulevés par mon adversaire... et surtout **au regard du faible écart de voix**.

Parce que l'annulation d'une élection par un Tribunal amène souvent suspicion et doute quant à la régularité des moyens employés, **je tiens à rassurer les électeurs qui m'ont fait confiance... et l'ensemble des Argenteuillais en précisant la situation :**

1- Tout d'abord sur la régularité des moyens engagés durant la campagne électorale.

Vous le savez peut-être, les frais engagés durant une campagne électorale sont méticuleusement enregistrés, comptabilisés et vérifiés au sein d'un compte de campagne. Ce compte de campagne qui retrace l'intégralité des mouvements financiers (Factures, dons, apports personnels...) est validé (ou non) par la Commission Nationale des Comptes de Campagne. En ce qui me concerne, **le compte de campagne a été accepté « sans réformation » par la Commission qui en a donc validé l'intégralité** et n'a fait part d'aucune réserve à ce sujet.

2- Ensuite, sur les moyens retenus par le rapporteur public.

Le rapporteur du Tribunal s'appuie sur deux moyens essentiels qui sont, de mon point de vue, totalement contestables et pour lesquels j'ai immédiatement répliqué :

a) **la présence sur les livres d'émargement de 36 signatures « différentes » entre le premier et le second tour du scrutin.** Ce moyen pourrait évidemment être retenu si je n'avais pris la précaution de recueillir une attestation de chacune des personnes lesquelles m'ont spontanément précisé être venues voter en personne et avoir bel et bien signé personnellement le cahier d'émargement. **Chacun comprendra qu'il est normal qu'une signature puisse être légèrement différente voire très différente et ce pour plusieurs raisons :**

- ▶ la signature d'une personne très âgée,
- ▶ la signature d'une personne « qui tient un enfant dans les bras au moment de signer »
- ▶ la signature d'une personne qui maîtrise mal la langue française,
- ▶ la signature d'une personne qui signe de son nom de jeune fille... puis la semaine suivante de son nom d'épouse,
- ▶ la signature d'une personne « pressée » qui se contente d'un paraphe...

Tout cela apparaît d'autant plus normal que **la TOTALITE des personnes visitées m'a certifié être personnellement venue voter.** J'ajoute que la vérification de l'identité des personnes qui viennent voter est contrôlée plusieurs fois d'abord à l'entrée du bureau de vote, puis par les assesseurs de toutes tendances politiques et par le Président du bureau qui donne l'autorisation de voter... On voit mal dans ces conditions comment des dizaines d'électeurs pourraient voter de manière frauduleuse ? !

b) **la tenue de propos mettant en cause mon adversaire sur un blog politique.** Chacun peut le regretter, ou au contraire s'en réjouir, mais une campagne électorale se fait de plus en plus sur Internet et il est particulièrement difficile de contrôler l'ensemble des contenus... Je pose une simple question : **Suis-je responsable du contenu d'un blog qui ne m'appartient pas, dont je connais pas l'identité du webmaster, dont je n'ai aucune possibilité de modérer voire d'interdire un certain nombre de commentaires ? Suis-je responsable enfin des commentaires anonymes qui se défont sur le web... pour l'un ou**

à recevoir un certain nombre de commentaires : suis-je responsable enfin des commentaires anonymes qui se déroulent sur le web... pour l'un ou l'autre des candidats ?

Il va de soi que tout cela ne tient pas et je tenais à vous à faire part de ces informations car dans cette élection difficile, je n'ai rien à me reprocher et c'est important pour moi que vous le sachiez.

A cet effet, et quelles que soient les conclusions retenues par le tribunal, **je mettrai en ligne l'intégralité du jugement afin que les Argenteuillais puissent prendre connaissance, en toute transparence, de ce jugement.**

Quoiqu'il arrive, je compte bien prendre le temps de la réflexion et faire appel, le cas échéant, de la décision. Je vous en dirai plus très bientôt.

Bien cordialement,

Xavier PERICAT, Le 14/10/11

[Répondre à cet article](#)

Site internet officiel de Xavier PERICAT

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant en écrivant à contact@xavierpericat.fr